



Ref: 2019/012856E

Ms Susan Imende
IOTC Chairperson
C/o Indian Ocean Tuna Commission
PO Box 1011
VICTORIA SEYCHELLES

Chère Susan,

Je me réfère à votre courrier en date du 21 juin 2019 relatif aux questions d'application en instance de l'Australie dans le cadre de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI). L'Australie considère que le renforcement de l'application des mesures de conservation et de gestion de la CTOI est fondamental pour la gestion efficace des pêches et l'intégrité de la CTOI. Les réponses de l'Australie aux questions soulevées dans votre correspondance sont les suivantes :

Résolution 17/05 Soumission des données concernant les requins – fréquence de tailles

Conformément aux avis précédents, en raison de très faibles niveaux d'effort dans les pêcheries australiennes concernées, l'échantillonnage est effectué au débarquement et vise essentiellement à obtenir une couverture d'échantillonnage effective pour les espèces cibles. Les requins ne sont pas une espèce cible dans ces pêcheries et les captures retenues de requins sont très faibles (de nombreuses espèces ne peuvent pas être débarquées et tous les requins vivants doivent être remis à l'eau). En outre, il n'est pas possible d'obtenir des mesures de tailles des requins remis à l'eau, étant donné que les directives des meilleures pratiques pour leur remise à l'eau sont de ne pas les extraire de l'eau. Par conséquent, l'Australie n'est pas en mesure de satisfaire à la couverture d'échantillonnage pertinente ni de fournir les fréquences de tailles pour les requins.

Résolution 11/04 Rapports des observateurs

Le programme de suivi électronique de l'Australie fournit des données précises sur les pêches et est utilisé en tant qu'outil pour collecter et vérifier les données relatives aux activités halieutiques de l'Australie dans la zone de compétence de la CTOI. L'Australie reconnaît que le suivi électronique ne collecte pas l'ensemble des données requises par la CTOI au titre de la Résolution 11/04. Toutefois, en tant que membre de la CTOI, l'Australie reconnaît que des données précises, vérifiables, et soumises en temps opportun sont importantes pour étayer les décisions de gestion et considère que les données de suivi électronique transmises à la CTOI viennent à l'appui de cet objectif plus général. Des programmes supplémentaires visant à collecter efficacement les champs de données en instance sont également à l'étude.

Je vous remercie sincèrement, ainsi que le Président et les membres du Comité d'Application, pour tous les efforts constamment déployés en vue de renforcer l'application des mesures de la CTOI.

Cordialement,

Melissa Brown
Secrétaire adjointe
Division des pêches
le 17 août 2019

cc : Dr Chris O'Brien, Secrétaire exécutif, CTOI